



Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt deux

Le : 11 Avril

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET
date de la convocation du Conseil Municipal : 30/03/2022

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN — ANNIE THEPAUT —
MICHEL BAUVY — CHARLÈNE CAZAU — FRÉDÉRIC DUJARDIN — JEAN-PIERRE
ANTONIOLI — NATHALIE ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN — JÉRÉMY
BANOS — MAGALI CAMINADE — DOMINIQUE DECUPPER — ~~VALÉRIE DELBOS~~
~~GREGOIRE~~ — ~~LOÏC HERVOCHE~~ — ORLANE LIRIA — MARINE MAZZACATO — MICHELE
MICHALSKI — AUDREY MORET — PAOLA NERIA — RAOUL ROUDET — JEAN-MARIE
VANZEMBERG — GHISLAINE VICO

ABSENTS : MME DELBOS GREGOIRE — M. HERVOCHE

PROCURATIONS :

MME LIRIA AYANT DONNE POUVOIR A M. BALDAN

Monsieur Jérémie BANOS a été élu secrétaire,

OBJET
Projet d'extension
du cimetière de
Colayrac

Monsieur Dulin rappelle aux élus que des travaux doivent être entrepris pour l'extension du cimetière de Colayrac.

Il précise que le cimetière communal ne dispose plus aujourd'hui que d'un espace disponible très réduit et qu'il est donc nécessaire de procéder à son extension pour faire face aux demandes de concessions existantes et à venir. Un projet d'extension a été proposé par le Maître d'oeuvre « PiR² Infra/H. Sirieys et est présenté au Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'extension et de réaménagement du cimetière communal, dont le périmètre est situé à moins de 35 mètres des habitations, doit être autorisé par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, après enquête publique réalisée conformément au Code de l'environnement et après avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

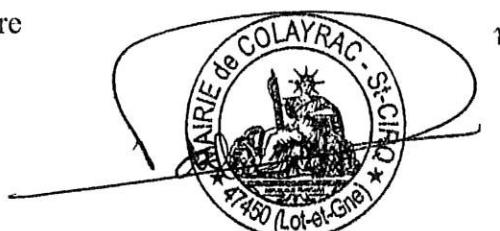
- d'approuver l'extension et le réaménagement du cimetière de Colayrac ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager l'enquête publique réglementaire avant de solliciter l'autorisation de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'extension du cimetière et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 12 Avril 2022

Le Maire



Pascal de SERMET